

# La lettre

## Le bois flotté sur nos plages

Mars - Avril 2022  
n°111

 Réserve Naturelle  
**BAIE DE SAINT-BRIEUC**

Visite de la Réserve naturelle par les élus communautaires

Les ambassadeurs du Verdelet

Dates des prochains nettoyages de plages de la Réserve naturelle

Zoom sur ...  
l'Armadillidum album

Exposition intérieure sur les papillons : entre art et nature

## Visite de la Réserve naturelle par les élus communautaires

Le samedi 2 avril, les élus de Saint-Brieuc Armor Agglomération (SBAA) et de Lamballe Terre et Mer ont été invités à venir découvrir la Réserve naturelle, sous la houlette des deux co-gestionnaires : SBAA et l'association ViVarmor nature. Après une présentation des missions et du territoire de la Réserve naturelle, le groupe s'est dirigé vers la baie pour une séance d'observation des oiseaux.

Même si la période ne correspond pas au pic de fréquentation des oiseaux dans la baie, tous les migrateurs ne sont pas encore repartis : Une belle diversité a ainsi pu être observée (Tadornes de belon, Bernaches cravant, Canards pilet, Bernache nonnette, Courlis cendré, Petit gravelot,...) ainsi qu'un phoque veau marin qui se reposait dans les prés salés devant Langueux : l'occasion de démontrer l'intérêt de ces zones de protection renforcée (accès interdit) qui assurent une quiétude appréciée par beaucoup d'animaux.



## Les ambassadeurs du Verdelet

La baie de Saint-Brieuc n'est pas le seul site bénéficiant «d'ambassadeurs»... il y a aussi le site de l'îlot du Verdelet à Pléneuf-Val-André.



*Crédit : Brigitte Gouézigoux*

De janvier à septembre, la Réserve ornithologique de l'îlot du Verdelet accueille 9 espèces nicheuses. Ce site très sensible est accessible à marée basse lors des grandes marées.

Pour protéger les 600 couples d'oiseaux présents de toute intrusion dans la colonie, Vivarmor a constitué un groupe de bénévoles « ambassadeurs du Verdelet ».

Leur mission : aller à la rencontre des promeneurs accédant à l'îlot du Verdelet pour les informer de la présence de la colonie et de l'impossibilité d'escalader l'îlot.

Lors des campagnes de sensibilisation, un premier binôme de bénévoles se positionne à l'entrée du site pour transmettre les messages de prévention et les informations naturalistes, tandis qu'un second binôme s'installe face à la colonie et propose aux visiteurs d'observer les oiseaux à la longue-vue.

**Si vous êtes intéressés pour devenir «Ambassadeur», contacter Vivarmor au 02 96 33 10 57.**

## Dates des prochains nettoyages des plages de la Réserve naturelle

- Mardi 26 avril, rdv parking de Boutdeville (LANGUEUX), de 9h30 à 11h.
- Mercredi 25 mai, rdv parking de la plage de Bon-abri (HILLION), de 9h30 à 11h.
- Mercredi 29 juin, rdv parking de la plage de St Maurice (LAMBALLE ARMOR), de 14h à 15h30.

Pour vous inscrire à ces actions, contactez la Réserve naturelle au 02.96.32.31.40 ou par mail à : [cedric.jamet@espaces-naturels.fr](mailto:cedric.jamet@espaces-naturels.fr)



## Le bois flotté sur nos plages

Les plages sont le lieu de dépôt de nombreux éléments charriés par la mer et les rivières appelés « laisse de mer ». On y trouve de tout : du naturel comme les algues, coquillages, bois, cadavres d'animaux ... mais aussi des choses moins réjouissantes telles que le plastique (sous la forme de bouteilles, filets, sacs et d'innombrables morceaux de toute taille), le polystyrène, le métal, ...

Dans ce dossier, nous vous proposons de parler plus particulièrement du bois que l'on retrouve sur nos plages appelé « bois flotté ». Cet élément fait l'objet de convoitises à des fins diverses et variées par certains usagers. Mais une question revient régulièrement :

**A-t-on le droit de ramasser le bois flotté ?**

### Qu'est-ce que le bois flotté ?

Le « bois flotté » est un bois qui a effectué un long séjour dans l'eau de mer et que l'on trouve uniquement sur les plages.

Le « bois flotté » ne nécessite aucun traitement secondaire de protection ou d'embellissement (xylophène, eau de javel, vernis, peinture...). Il est protégé naturellement par sa haute teneur en sel. Toutes les extrémités du « bois flotté » sont polies qu'il s'agisse d'une petite ou grande branche, d'un tronc, d'une planche ou tout autre type de « bois flotté ».



Crédit : Pixabay

### Quelle est la différence avec le bois mort ?

Le « bois mort » est un bois qui se trouve aux abords des rivières, lacs d'eau douce et fleuves. Le « bois mort » nécessite un traitement de protection à base de produits chimiques contre les xylophages et doit être verni ou peint pour une tenue dans le temps.

Le « bois mort » peut être léger et de couleur claire, ce qui n'en fait pas un bois flotté pour autant. Le poids et la couleur d'un bois dépendent surtout de son essence.

Ce bois dit « bois mort » n'a en aucune manière les propriétés d'un bois flotté. Il est toutefois le refuge de nombreux insectes qui se nourrissent de bois et d'abri pour les poissons quand les bois se trouvent au-dessus du niveau d'eau.



Crédit : zoom nature.fr

Source : [lesboisflottés.com](http://lesboisflottés.com)



# Peut-on ramasser le bois flotté ?

## - cadre juridique

A ce jour, au niveau national, il n'existe pas de réglementation officielle concernant le ramassage du bois flotté sur les plages.

### **EXCEPTION :**

Toutefois, dans les aires marines protégées telles que les réserves naturelles ou les parcs marins, la cueillette des végétaux y compris le bois est interdite pour les raisons détaillées dans les rôles du bois flotté.

**Ainsi, toute personne souhaitant collecter le bois flotté doit impérativement se renseigner en amont du statut de la plage (protégée ou pas). Souvent, à l'entrée de la plage, un panneau vous informe des activités autorisées ou non.**

## - cadre moral

Le ramassage du bois flotté, très apprécié pour ses propriétés décoratives, n'est pas réglementé.

**Cependant, il est important de garder à l'esprit qu'il constitue, tout comme les os de seiche, les algues ou les éponges, ce qu'on appelle «la laisse de mer», c'est-à-dire les débris végétaux ou animaux laissés par la mer au gré des marées. Cette laisse de mer est un véritable écosystème et abrite de nombreux micro-organismes qui nourrissent les plantes servant à retenir le sable, mais aussi les insectes, les crustacés et les oiseaux. Il est donc là encore fortement recommandé de ne prélever que des quantités raisonnables quand cela est autorisé.**



Même si autorisé, la loi ne vous autorise pas à user d'un véhicule à moteur pour aller chercher le bois flotté sur la plage. En effet, la circulation des véhicules à moteur est strictement interdite et est réservée aux services de secours, police et à certains professionnels (mytiliculteurs, club de voile,...).



## Et pour les autres éléments de la plage ?

L'usage des plages est libre et gratuit selon le Code de l'environnement.

Cependant, y ramasser du sable, des galets ou des coquillages comme souvenirs de vacances est une pratique fragilisant les littoraux qui est encadrée par la loi.

### - sable et galets



L'article L321-8 du Code de l'environnement prévoit que : « Les extractions de matériaux [...] sont limitées ou interdites lorsqu'elles risquent de compromettre, directement ou indirectement, l'intégrité des plages, dunes littorales, falaises, marais, vasières, zones d'herbiers, frayères, gisements naturels de coquillages vivants et exploitations de cultures marines. »

### **Il est interdit de ramasser du sable sur la plage.**

Le Code de l'environnement considère son prélèvement comme une atteinte au domaine public maritime, fragilisant les littoraux. Cependant, il est possible de collecter le « sable éolien » : celui qui a été déplacé hors de la plage par le vent sur la chaussée ou les trottoirs.

Le prélèvement déraisonnable, parfois à but commercial, est passible d'une amende pouvant s'élever jusqu'à 1 500 €.

Sur une plage, les galets protègent la faune et la flore de la houle et de l'érosion.

Les amas de galets empilés sont à la mode mais ne sont pas sans danger pour l'écosystème du littoral. Le glanage de galets peut coûter une amende de 1 500 €.

Le rappel oral à la loi est de mise lorsque des galets, du sable ou des coquillages vides sont prélevés en petites quantités par des vacanciers. En revanche, la loi punit les contrevenants lorsqu'ils emportent de grandes quantités.

*Ce fut le cas fin 2017, lorsque d'importantes quantités de sable provenant de plages du Finistère et conditionnées en petits sachets furent mises en vente sur internet. Dans ce cas, les personnes risquent une contravention de grande voirie pour « atteinte au domaine public » et 1500 euros d'amende.*

*Sur certains sites très touristiques comme la plage d'Étretat, qui accueille 1 million de visiteurs par an, ramener quelques galets met en péril tout un écosystème. Pendant la saison estivale, ce ne sont pas moins de 300 à 400 kilos de galets qui sont emportés chaque jour par les vacanciers, mettant en péril la ville face aux risques de submersion. Ramasser des galets n'est donc pas toujours un acte anodin.*

### - Plantes

Le littoral dispose d'une flore spécifique qui ne pousse qu'en bord de mer et qui est classée comme protégée. Ces plantes sont des abris pour la faune et retiennent le sable. Couper ces plantes peut être passible d'une amende minimum de 135€.



## Les rôles du bois flotté

Sur certaines côtes, le bois flotté peut constituer une importante nuisance en terme d'encombrement sur les plages. Cependant il participe au biotope, fournissant abri ou nourriture aux oiseaux marins, poissons ou autres espèces aquatiques lorsqu'il flotte ou lorsqu'il s'échoue sur la côte. Les limnories (isopodes marins ressemblant à des cloportes), les tarets (mollusques bivalves très allongés) et les bactéries décomposent ce bois, le transformant progressivement en nutriments qui sont réintroduits dans la chaîne alimentaire. Lorsque ce bois, partiellement décomposé et creusé, est rejeté à la côte, il peut servir d'abri aux oiseaux ou à d'autres espèces animales et permettre la pousse de certaines plantes. Dans certains cas, il peut servir de fondations pour la création de dunes.

### **- rôle écologique/biodiversité** (source : GRETIA)

Les bois échoués et déchets anthropiques (bois de palettes, contre-plaqué), présentent un abri aux conditions proches de celles du bois échoué. Certains peuvent d'ailleurs jouer un rôle de substitution en cas d'absence de bois échoués. Les auteurs considèrent ici aussi différents types de bois échoués, essentiellement selon leur stabilité et leur enfouissement, là aussi avec des conditions de température et d'humidité spécifiques. Les bois échoués peuvent accueillir dans leur masse des espèces s'en nourrissant mais aussi d'autres espèces utilisant temporairement cet habitat stable pour se réfugier dessous à même le sable ou pour y creuser leur terrier. Parmi les espèces caractéristiques, on compte là aussi le carabe *Brosicus cephalotes* mais aussi en haut de plage un petit cloporte dépigmenté caractéristique de cet habitat, *Armadillidium album*, qui se nourrit du bois décomposé.



***Brosicus cephalotes***

source : wikimedia;  
Author=Sanja565658

### **- rôle de fixation des plantes**

Les bois flottés constituent des remparts au vent et permettent au sable de s'y déposer derrière, amorçant ainsi des dunes ou tout simplement en les consolidant. Dans un second temps, les plantes s'y développeront en profitant aussi des algues échouées, comme engrais naturel.

### **- rôle paysager**

Les bois flottés échoués sur les plages participent au paysage du site, laissant au promeneur une part d'imagination et de rêve.



Crédit: Pixabay

**Le bon comportement dans les espaces naturels tels que dans la Réserve naturelle de la baie de Saint-Brieuc est de ne pas récolter**



## Zoom sur ...l'*Armadillidium album*

Ce cloporte à 6mm de longueur, est faiblement pigmenté, généralement de couleur "sable" tacheté, et la surface du corps est couvert d'épines. Il a une attitude caractéristique quand on les dérange où le corps s'enroule en partie et laisse quelques paires de pattes en saillie pour saisir le substrat sous-jacent.

D'une durée de vie 2 ans, il est rare, et se reproduit sporadiquement sur la côte. Il est fortement associé aux systèmes de dunes de sables intacts, favorisant une taille de grain de sable particulier, rarement dans les marais salants.



Crédit : nature22.com (estran)

Il est généralement associé aux débris de rivage, où il se trouve accroché à la partie inférieure du bois flotté, se cachant dans les crevasses, ou à des profondeurs de 20-30 cm dans le sable sous-jacent au pied des dunes.



Crédit : nature22.com (estran)

Les isopodes sont transportés dans les fissures et les trous dans du bois flotté (VADER, 1971), tolère bien l'immersion dans l'eau de mer pendant plusieurs jours, ce qui leur permet la création de nouvelles colonies.

### **Plus de 400 pontes de grenouille agile...**

La ponte des grenouilles agile s'achève dans les mares de Bon-abri. Depuis février, ce sont plus de 417 pontes qui ont été comptabilisées, classant 2022 comme la meilleure année de puis le début de suivi de 2010. Nous espérons que le niveau bas de l'eau dans les mares puisse satisfaire pour l'accomplissement du cycle complet des amphibiens.



### **Prochains comptages ornithologiques :**

- Jeudi 5 mai à 8h
- Vendredi 20 mai à 8h45
- Vendredi 3 juin à 8h

Pour participer, contactez la Réserve au 02.96.32.31.42



# PAPILLONS

*entre art  
et nature*

6 FÉVRIER > 8 MAI 2022



Developpement papillivres - © Fabrice NESTIA

*La terre, la mer, l'avenir en commun*

    [saintbrieuc-armor-agglo.fr](http://saintbrieuc-armor-agglo.fr)



ISSN 0753-3454

**Conception et réalisation**

Cédric Jamet, Alain Ponsoero

**Crédits photographiques et contributions**

Cédric Jamet, Alain Ponsoero, Anthony Sturbois,  
Emilie Chalon, Maison de la Baie, Pixabay

**Abonnement**

Vous pouvez recevoir gratuitement *La Lettre* sur simple demande par mail. Vous pouvez vous abonner directement sur le site internet :

[www.reservebaiedesaintbrieuc.com](http://www.reservebaiedesaintbrieuc.com)

*Photo de couverture : Bois flotté*



Réserve Naturelle  
BAIE DE SAINT-BRIEUC

Réserve Naturelle Nationale  
Baie de Saint-Brieuc  
site de l'étoile  
22120 Hillion  
Téléphone : 02 96 32 31 40  
Télécopie : 02 96 77 30 57  
[rn.saintbrieuc@espaces-naturels.fr](mailto:rn.saintbrieuc@espaces-naturels.fr)  
[www.reservebaiedesaintbrieuc.com](http://www.reservebaiedesaintbrieuc.com)



Saint-Brieuc Armor Agglomération  
5 rue du 71<sup>ème</sup> régiment d'infanterie  
22044 Saint-Brieuc  
Téléphone : 02 96 77 20 00  
Télécopie : 02 96 77 20 01  
[www.saintbrieuc-agglo.fr](http://www.saintbrieuc-agglo.fr)  
[accueil@sbaa.fr](mailto:accueil@sbaa.fr)

VivArmor Nature  
Espace d'entreprises Keraia  
18 rue du Sabot - Batiment C  
22400 Ploufragan  
Téléphone/fax : 02 96 33 10 57  
[www.vivarmor.fr](http://www.vivarmor.fr)  
[vivarmor@orange.fr](mailto:vivarmor@orange.fr)